



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21125-F

Distr. LIMITEE

ITPD. 17 (SPEC.)
26 mai 1995

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Atelier sur les mesures propres à augmenter la compétitivité
de l'industrie de la canne à sucre en Afrique

Port-Louis (Maurice), 7 - 10 décembre 1993

RAPPORT *

* Traduction d'un document n'ayant fait l'objet d'aucune mise au point rédactionnelle.

V.95-54430 (EX)

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1 - 3	3
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4 - 18	3
Chapitre		
I. ORGANISATION DE L'ATELIER	19 - 26	5
II. RESUME DES DEBATS	27 - 45	8
III. RESUME DU DOCUMENT DE TRAVAIL	46 - 60	12
IV. RESUME DES DOCUMENTS DE PAYS	61 - 144	14
Burundi	61 - 70	14
Cameroun	71 - 74	15
Egypte	75 - 87	15
Kenya	88 - 92	17
Madagascar	93 - 101	18
Maurice	102 - 110	19
Maroc	111 - 117	21
Soudan	118 - 135	22
Ouganda	136 - 144	25

Annexe

Liste des participants	27
------------------------------	----

INTRODUCTION

1. L'Atelier sur les mesures propres à augmenter la compétitivité de l'industrie de la canne à sucre en Afrique s'est tenu à Port-Louis (Maurice) du 7 au 10 décembre 1993. Dix-huit participants, provenant de neuf pays, y ont pris part (voir en annexe).
2. L'Atelier avait été organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et par la Mauritius Sugar Authority.
3. Les participants ont examiné les principales questions relatives à la productivité, à l'efficacité et à la compétitivité de l'industrie de la canne à sucre en Afrique; ils ont également étudié le problème posé par les grandes différences entre les pratiques nationales et internationales du point de vue de la technologie, de l'organisation, de la gestion et de l'information sur les marchés. L'objectif visé par les participants était l'élaboration d'une stratégie visant à améliorer à long terme la viabilité et la rentabilité de l'industrie de la canne à sucre en Afrique.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4. Ces dernières années, les entreprises et les gouvernements ont reconnu le rôle essentiel de l'industrie de la canne à sucre dans le développement économique et social de la plupart des pays africains. En raison de la stagnation persistante et de la lenteur de la croissance des pays africains, voire, dans certains cas, de leur croissance négative, les gouvernements s'emploient actuellement à trouver de nouveaux moyens de mobiliser les ressources disponibles en vue de procéder à une restructuration de l'ensemble de l'économie qui permettrait d'améliorer l'efficacité de leur industrie nationale et d'accélérer leur croissance économique.
5. Les participants ont reconnu que les problèmes auxquels se heurtait le développement de l'industrie de la canne à sucre dans les pays africains étaient similaires. Les facteurs qui semblaient avoir joué un rôle majeur en la matière étaient les suivants: absence de cadre politique, de financement, de technologies de pointe, de compétences sur les plans de la gestion et de l'organisation, fourniture irrégulière de matières premières de bonne qualité, insuffisance de connaissances sur les marchés et de compétences dans le domaine de la commercialisation et, dans la plupart des pays africains, services de formation inadéquats, y compris pour la mise en valeur des ressources humaines.
6. Dans ces conditions, les participants se sont mis d'accord pour adopter certains éléments d'une stratégie opérationnelle visant à accroître la productivité et l'efficacité du sous-secteur, stratégie qui devait être axée sur des entreprises compétitives et dynamiques orientées vers la croissance et chercher à résoudre les problèmes vitaux découlant d'une utilisation très insuffisante de la capacité de production de la plupart des usines.
7. Des variétés de canne à sucre appropriées devraient être constamment introduites, en fonction des conditions de chaque pays et du type de produits finals à obtenir. Les planteurs et les producteurs de semences devraient sélectionner en étroite coopération celles qui conviennent le mieux. Un système d'échange d'informations devrait être mis en place pour permettre à chaque pays d'élaborer ses propres stratégies. Il fallait, plus concrètement, mettre au point un programme de production et de sélection, importer de la véritable canne de semence (certains hybrides par exemple) provenant d'un sélectionneur de bon renom et mettre en service des centres de production de semences où l'on procéderait à des contrôles variétaux. Le choix de la meilleure variété dépendrait d'un certain nombre de facteurs, notamment de la taille de l'industrie, des possibilités de financement de la recherche, des services d'experts nécessaires à l'exécution du programme, enfin, des variations de l'environnement.

8. Pour atteindre ces objectifs, une étude de l'industrie devrait être entreprise par une équipe d'experts dirigée par un agronome spécialisé dans la culture de la canne à sucre, qui comprendrait en outre un producteur de semences, un pathologiste, un spécialiste de l'irrigation, un économiste et un technologue. A l'issue de cette étude, un rapport faisant état des problèmes et des perspectives et formulant des recommandations devrait être établi.

9. L'achat de la canne à sucre devait être fondé sur sa teneur en saccharose. Les appareils servant à mesurer cette teneur sont en vente dans le commerce, et l'attention devrait être attirée sur leurs applications.

10. Faute de renseignements sur l'équipement et les machines, notamment sur les machines agricoles fabriquées dans les pays en développement, ceux-ci se les procurent à grands frais dans les pays développés. Pour réduire les coûts, des listes de machines et d'équipements fabriqués dans les pays en développement indiquant les profils des produits, leurs fournisseurs, les conditions de vente, les moyens de se procurer les pièces détachées ainsi que les possibilités de formation et d'entretien devraient être établies. Il devrait être possible d'obtenir dans chaque pays des renseignements sur la fourniture d'équipements par l'intermédiaire d'un réseau de distribution systématique.

11. Les gouvernements et les décideurs des pays africains sont encouragés à établir des plans et stratégies claires de leur industrie sucrière visant à aider les producteurs de sucre à mettre au point leurs politiques financière, économique et technologique, pour leur permettre d'éviter les initiatives maladroites au fonctionnement de l'économie de leur pays.

12. Pour améliorer les méthodes techniques et accroître la productivité de l'industrie sucrière, des mesures devraient être prises en vue de:

- a) Mettre en place un système de contrôle s'exerçant à tous les stades des processus ou renforcer le système existant afin que les normes internationales en matière de performances soient respectées;
- b) Elaborer un système d'évaluation des méthodes appliquées afin d'aider le personnel de direction à prendre les mesures propres à assurer le contrôle des activités opérationnelles;
- c) Améliorer la capacité d'acquisition des techniques par une formation pratique intensive à tous les niveaux, depuis les ouvriers jusqu'aux ingénieurs et au personnel de direction;
- d) Mettre au point pour chaque étape de la production et des processus des manuels techniques comportant la description des prescriptions à respecter pour assurer le bon déroulement des opérations;
- e) Tirer parti de plus en plus des résultats des recherches effectuées et/ou les adapter à chaque usine.

13. Un système bien conçu de fourniture de renseignements sur le marché devrait être mis à la disposition de tous les pays africains producteurs de sucre pour leur faciliter l'accès à celui-ci et l'adaptation à ses conditions. La rapidité de diffusion des renseignements constitue un facteur essentiel; une infrastructure idoine doit donc être mise en place. Telle pourrait être la tâche principale de l'Organisation des pays africains producteurs de sucre qui doit être créée pour donner suite à la recommandation de la Réunion d'experts pour la région de l'Afrique visant à promouvoir la coopération régionale en vue de la création d'un organisme régional d'appui aux producteurs de canne à sucre et de coopération en matière de technologie et de marché, tenue à Vienne (Autriche), en juin 1990.

14. La possibilité de réaliser des investissements locaux et étrangers directs, de créer des coentreprises et d'autres mécanismes devrait être étudiée en coopération avec l'ONUDI. L'Organisation devrait

également recueillir et diffuser des informations sur les facilités offertes par les institutions de financement régionales et internationales, les banques privées, les donateurs et les autres organismes de financement.

15. L'ONUDI devrait, sur leur demande, aider les pays africains à acquérir les technologies propres à promouvoir la rentabilité et la productivité de leur industrie sucrière.

16. L'ONUDI devrait appuyer la création de l'Organisation des pays africains producteurs de sucre en fonction des objectifs et structures mis au point antérieurement.

17. L'ONUDI devrait continuer à appuyer les projets de modernisation et de restructuration des installations existantes, en particulier celles de l'industrie sucrière africaine, contribuant ainsi à faire progresser l'économie de tous les pays africains.

18. Les recommandations susmentionnées visaient à favoriser non seulement le développement d'une industrie sucrière florissante en Afrique mais également une meilleure compréhension du fonctionnement de ce sous-secteur. La restructuration de l'industrie de la canne à sucre devrait être complétée par un grand nombre d'autres mesures politiques permettant à ce sous-secteur d'assumer la responsabilité qui lui incombe en tant que l'un des principaux facteurs d'un authentique développement.

I. ORGANISATION DE L'ATELIER OUVERTURE DE LA REUNION

Déclaration du Secrétariat de l'ONUDI

19. Un membre du Secrétariat de l'ONUDI a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de l'Organisation et remercié le Gouvernement mauricien d'avoir bien voulu accueillir l'atelier. Il a souligné la nécessité primordiale d'un plan d'action pour la restructuration de l'industrie sucrière, que les cadres supérieurs et les autorités gouvernementales appuieraient sans réserve. L'objectif visé devait être l'amélioration de la compétitivité de ce sous-secteur pour laquelle il convenait d'approuver la création, en tant que mécanisme d'appui, de l'Organisation des pays africains producteurs de sucre, dont le principe avait recueilli l'assentiment des participants à la réunion d'experts mentionnée plus haut. L'orateur a souligné la nécessité de faire porter le débat, entre autres, sur l'identification des principaux facteurs faisant obstacle à la compétitivité des industries de la canne à sucre et sur les grandes différences existant entre les pratiques nationales et internationales en matière de technologie, d'organisation et de gestion, ainsi que d'information sur les marchés. Il a en outre engagé les participants à déterminer s'il était opportun d'adopter des programmes institutionnels pour aider les entreprises à renforcer leurs compétences dans les domaines de la culture de la canne à sucre et de sa transformation. L'orateur a déclaré en conclusion que l'objectif de la réunion était d'aider les entreprises à mieux utiliser leur capacité de production et à accroître leur productivité et leur efficacité, leur développement et leur croissance.

Déclaration du Secrétaire permanent du Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles

20. Au nom du Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles, du Procureur général et du Ministre de la justice, le Secrétaire permanent du Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles a remercié l'ONUDI d'avoir choisi Maurice pour y organiser l'atelier sous les auspices de son gouvernement. Il a souligné l'opportunité de cette réunion, l'année en cours revêtant une importance spéciale pour l'agriculture de Maurice en général et pour son industrie sucrière en particulier. En effet, Maurice célébrait le 350^e anniversaire de l'introduction du sucre de canne dans le pays. Le Ministre a déclaré que la Chambre d'agriculture de Maurice, dont tous les producteurs de l'île sont membres, avait 140 ans d'existence, et le Mauritius Sugar Industry Research Institute (MSIRI) 40 ans. Toutes ces

célébrations s'inscrivaient dans le contexte du 100^e anniversaire de l'institutionnalisation de la recherche à Maurice.

21. Le Secrétaire permanent a reconnu que la réalisation d'objectifs tels que la compétitivité, l'efficacité et la productivité des industries sucrières d'Afrique constituait un réel défi, étant donné les nombreux changements qui se produisaient sur la scène internationale. Plusieurs activités avaient été entreprises par Maurice pour faire face à ces changements d'ordre économique et structurel, notamment un projet ambitieux de réorganisation et de modernisation de l'industrie sucrière du pays, lancé en 1983. Par ailleurs, en 1985, à la suite d'une étude réalisée par des consultants locaux et internationaux, un plan d'action quinquennal avait été élaboré et rendu public, et le projet de loi sur un train de mesures pour le secteur sucrier avait été approuvé par le Parlement. De même, en 1986-1987, un autre document sur l'efficacité de l'industrie sucrière a été établi. Cette étude concernait les six domaines de recherche suivants:

- a) Systèmes comptables et normalisation;
- b) Réévaluation de l'actif;
- c) Options politiques et fixation des prix;
- d) Administration distincte pour la fabrication de sucre et la plantation et propriété de l'usine de broyage;
- e) La main-d'oeuvre et la productivité du travail;
- f) Etude du sous-secteur des engrais.

22. Sur la base de cette étude, le gouvernement a approuvé en 1988 le projet de loi sur les rendements dans l'industrie sucrière. Ses objectifs étaient les suivants: sur des terres agricoles protégées, mettre en place une industrie sucrière performante et viable et y promouvoir la diversification des cultures et celle des variétés de canne à sucre; faire en sorte que l'équité et la transparence soient de règle dans l'industrie sucrière et que tous les engagements contractés en vertu du Protocole sur le sucre soient respectés. La loi a été remaniée en 1993 pour prévoir des mesures d'incitation supplémentaires en vue d'accroître la rentabilité et la viabilité de l'industrie, de favoriser une plus grande diversification de la production sucrière et agricole et de faire respecter tous les autres engagements pris par le pays. Le Secrétaire permanent a également déclaré que, en plus de ces études, des mesures administratives étaient prises:

- a) Création, en 1985, du Conseil pour la recherche sur l'alimentation et l'agriculture chargé, entre autres, d'assurer la coordination dans le domaine de la recherche;
- b) Mise en place par le gouvernement d'un cadre juridique et institutionnel propre à assurer la viabilité et la compétitivité de l'industrie sucrière et à permettre la diversification de ses activités.

23. Les mesures prises par Maurice visaient à permettre au pays la réalisation des objectifs fixés par l'ONUDI, que l'industrie sucrière de tous les pays d'Afrique devait atteindre pour mettre en oeuvre les recommandations de la Première Consultation interrégionale sur l'industrie alimentaire et, plus particulièrement, sur la transformation de la canne à sucre, tenue à La Havane en 1988.

24. Pour conclure sa déclaration liminaire, le Secrétaire permanent a déclaré que le Gouvernement mauricien accordait toute l'attention requise à la protection de la production d'électricité et que des études étaient en cours pour évaluer la charge polluante et mettre au point des technologies rentables de réduction des pollutions. Il existait en la matière une collaboration pleine et entière entre le secteur public et le secteur privé mauriciens.

Election du bureau

25. Les participants ont élu les membres du bureau suivants:

- Président:** Kassiap Deepchand (Maurice), spécialiste de la technologie du sucre, Mauritius Sugar Authority
- Vice-Président:** Abdeslam Addou (Maroc), Directeur général, Sucrierie-raffinerie de cannes du Gharb
- Rapporteur:** Salih Gaafar Hussein (Soudan), Directeur général, Public and Joint Venture Companies Secretariat, Ministry of Industry and Trade

Adoption de l'ordre du jour

26. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Ouverture de l'atelier
- b) Election du Président, du Vice-Président et du Rapporteur
- c) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- d) Présentation du document concernant les mesures propres à accroître la compétitivité de l'industrie de la canne à sucre en Afrique: situation actuelle, problèmes et perspectives, et débat général sur ce document;
- e) Evaluation des principaux facteurs ayant une incidence sur la compétitivité de l'industrie de la canne à sucre:
 - culture de la canne à sucre et opérations liées aux processus de production (irrigation, transport, etc.)
 - amélioration des méthodes de production;
 - prix du marché
 - diversification des cultures et des types de sucre, recherche de marchés
 - amélioration des techniques: opérations dans les plantations et dans les usines
 - aspects écologiques
- f) Financement (culture de la canne à sucre, modernisation des installations):
 - coopération (accord commercial intra-africain sur la formation et la recherche)
 - rôle de l'Etat et du secteur privé
 - rôle de l'ONUDI
- g) Visites techniques
 - Deep River Beau Champ (plantation)
 - FUEL SE (usine)
- h) Contacts entre participants en vue de la conclusion éventuelle d'accords relatifs à des opérations conjointes avec l'ONUDI
- i) Adoption des conclusions et recommandations de l'atelier
- j) Clôture de l'atelier
- k) Visites supplémentaires (facultatives):
 - Mauritius Sugar Industry Research Institute (MSIRI)
 - Food and Agricultural Research Council

II. RESUME DES DEBATS

Débat général

27. Un membre du Secrétariat de l'ONUDI a présenté le document sur les mesures visant à améliorer la compétitivité de l'industrie de la canne à sucre en Afrique (IPCT.160(SPEC)). Il a passé brièvement en revue la situation de l'industrie sucrière dans le monde et en Afrique en particulier. Il a déclaré que la production et la consommation de sucre avaient augmenté au cours des trois dernières années, principalement en 1990-1992, sauf dans les pays africains, la production et la consommation ayant plus ou moins marqué le pas dans la plupart d'entre eux. La consommation de sucre par habitant n'avait pratiquement pas varié, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas augmenté, compte tenu de l'accroissement de la population. L'intervenant a signalé l'incertitude qui régnait quant à la situation du marché dans le monde, révélée par les récentes discussions du GATT. Toute tentative de mise au point de stratégies à moyen et long terme en vue d'améliorer les performances de l'industrie sucrière dans la plupart des pays africains devait s'inscrire dans la perspective de la libéralisation du commerce des produits agricoles et de la transformation qui s'était opérée dans les anciens pays à économie planifiée. L'orateur a relevé à cet égard que les principaux objectifs de l'Accord international sur le sucre étaient conformes à l'objectif principal de l'atelier. Il a décrit et analysé ensuite les divers facteurs en présence et leur rôle dans l'amélioration de la productivité des industries sucrières d'Afrique. Ces facteurs étaient les suivants:

- a) Connexions entre l'agriculture et l'industrie (culture et transformation);
- b) Amélioration technologique de la culture et de la transformation de la canne à sucre;
- c) Nécessité d'une remise en état et d'une modernisation des usines existantes;
- d) Diversification de la production au sens large, à savoir de la production agricole, et utilisation des sous-produits;
- e) Amélioration de la gestion et mise en valeur des ressources humaines; nécessité d'une formation appropriée et de programmes de recherche;
- f) Financement de l'industrie sucrière, rôle des investisseurs locaux et internationaux, des banques de développement et d'autres institutions pertinentes;
- g) Perspectives en matière de recherche de marchés pour les pays africains, activités organisationnelles, exploration des nouveaux marchés et participation plus active des pays africains au réseau des marchés internationaux.

28. La présentation de ce document a eu pour effet de stimuler les débats. Les participants ont fait part des expériences de leurs pays respectifs et axé leurs interventions sur des questions spécifiques: technologie, remise en état et modernisation des entreprises, blocages au niveau de la production et du rendement, formation et recherche, diversification (utilisation des sous-produits du sucre), structure coûteuse, financement, etc.

29. Les participants ont fait état en particulier de la ou des difficultés auxquelles leurs industries se heurtaient:

- a) Irrigation défectueuse; nombreuses plantations irriguées par les eaux de pluie, d'où un faible rendement;
- b) Faible taux de récupération dans les installations de broyage en raison de la médiocrité des méthodes de maintenance et de production;

- c) Coût élevé des machines d'importation et manque de pièces détachées pour les machines des usines et pour le matériel de transport;
- d) Faible niveau d'utilisation de la capacité de production en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement en matières premières;
- e) Manque de crédits pour la recherche;
- f) Personnel local qualifié insuffisant;
- g) Coût élevé des cadres et des techniciens qualifiés étrangers;
- h) Absence de matériel d'amélioration génétique;
- i) Mauvaises herbes qui, dans certains cas, font baisser le rendement jusqu'à 30 pour cent;
- j) Problèmes posés par une floraison précoce;
- k) Sucre importé de pays voisins ou en provenance du marché mondial vendu à un meilleur prix.

30. A propos de la culture de la canne à sucre, on a relevé que l'un des principaux problèmes avait trait à la production et à la qualité des matières premières. Une approche stratégique prévoyant le recours au génie génétique et à d'autres techniques de pointe devrait être adoptée pour augmenter le rendement. Parmi les autres problèmes à prendre en considération figuraient la manutention des cannes, la mécanisation des opérations et le transport après récolte. Certains participants ont souligné la nécessité de constituer une liste du matériel agricole et des sources potentielles de pièces détachées. La mise en place d'un réseau d'échange de données d'expérience entre pays africains a également été suggérée.

Amélioration des variétés de canne à sucre

31. On a fait observer en outre que, dans la plupart des pays africains, les variétés cultivées n'étaient pas indigènes mais d'importation. Dans un pays, par exemple, on ne cultivait qu'une seule variété depuis plus de 30 ans, d'où un mauvais rendement en cannes et une faible teneur en saccharose. Maurice et l'Afrique du Sud étaient les seuls pays qui appliquaient des programmes d'amélioration des variétés. Or, la mise au point de ces programmes était très onéreuse. L'obtention d'une variété saine pouvait en effet coûter jusqu'à un million de dollars. On a souligné que la teneur en saccharose ne pouvait être le seul critère du choix d'une variété. Le rendement en sucre par unité de superficie et la résistance aux maladies étaient également des critères importants. Dans ce cas, les pays africains ne pouvaient choisir que l'une des deux solutions suivantes:

- a) Planter des variétés ayant déjà été testées dans d'autres pays;
- b) Importer des semences et mettre au point leur propre système de sélection, ce qui était moins coûteux qu'un programme d'amélioration génétique.

32. Les participants ont toutefois reconnu que les variétés importées devaient pouvoir s'adapter au climat et au sol du pays importateur. Quelques essais devaient donc être faits.

Mécanisation des opérations dans les plantations

33. La main-d'oeuvre étant rare et coûteuse dans certains pays, certaines opérations devaient être effectuées par des machines. Ainsi, à Maurice, 35 000 petits planteurs travaillant sur 210 000 parcelles produisaient 40 pour cent du sucre. S'agissant de parcelles de petites dimensions, les planteurs avaient été regroupés en unités de gestion de zones agricoles, afin que leurs parcelles puissent être gérées d'une

manière plus rentable. Dans ces unités, les rendements en canne à sucre et en sucre étaient plus élevés que dans les autres.

34. Un participant a fait observer que la mécanisation avait donné de meilleurs résultats dans les grandes plantations. Des chargeurs de canne à sucre et des machines à couper et hacher les cannes avaient été mis en service. Toutefois, certains problèmes restaient à résoudre, notamment les suivants:

- a) La nécessité de dérocher entièrement les terres avant d'employer les machines;
- b) Le volume des résidus restant dans les plantations;
- c) Les terrains en pente;
- d) Les variétés de canne à sucre non verticales;
- e) Les sols battus;
- f) Les outils de récolte endommagés;
- g) Les opérations sur sols humides et boueux.

Broyage

35. Un autre participant a indiqué que 19 installations de broyage d'une capacité comprise entre 60 et 270 tonnes de canne à l'heure étaient en service à Maurice. Le broyage avait lieu pendant cinq mois de l'année. Les entreprises de broyage étaient autorisées à recevoir 24 pour cent du sucre produit. Le taux de maintenance était très élevé. Toutes les usines possédaient des broyeurs traditionnels, sauf l'une d'elles, qui était équipée d'un diffuseur Saturn. Elles avaient beaucoup investi dans l'équipement de préparation des cannes à sucre, ce qui expliquait le taux d'extraction élevé des installations de broyage. Les pertes étaient maintenues à un bas niveau et, en général, les rendements étaient comparables à ceux de pays tels que l'Australie et l'Afrique du Sud. Les données fournies par les contrôles effectués dans les installations de broyage étaient largement diffusées, afin que les partenaires du secteur puissent comparer leurs performances.

36. Un grand nombre de participants ont estimé que les pays africains devaient se communiquer mutuellement les données relatives à leurs performances et les informations techniques susceptibles d'améliorer le travail de broyage.

Commercialisation

37. Les participants ont reconnu la nécessité de constituer une réserve d'informations sur les marchés. Il convenait aussi de déterminer les potentialités du commerce interafricain. L'utilisation de méthodes de télécommunication modernes (télécopie, courrier électronique, etc.) pour améliorer les contacts entre partenaires et diffuser des informations sur les marchés ne devait pas être négligée. Les participants ont reconnu que les difficultés de communication constituaient un problème majeur pour certains pays du continent.

Financement

38. Un membre du Secrétariat de l'ONUDI a présenté et fait distribuer un profil de projet d'investissement industriel, que les participants devaient compléter pour permettre l'identification des projets dont le financement pouvait être envisagé. On a évoqué par ailleurs l'existence de possibilités de coopération avec des pays européens dans des domaines tels que le transfert de technologies, l'assistance technique, la formation, l'utilisation des sous-produits.

39. Un autre membre du Secrétariat a fait savoir aux participants que des fonds pouvaient être fournis par diverses banques et organismes de crédit, mais que les projets viables étaient rares, en particulier à une époque de surproduction et d'incertitude en ce qui concerne les marchés et les prix.

40. Les participants ont été d'avis qu'il incombait aux gouvernements de contribuer au développement de l'industrie sucrière de leur pays quand elle n'en était encore qu'à ses débuts. Les industries sucrières africaines devaient essayer de mieux tirer parti des compétences des autres pays producteurs de sucre, d'améliorer leurs acquis technologiques et d'intensifier les échanges mutuels d'informations.

Formation

41. Il existait déjà dans certains pays des centres de formation dans le domaine de la canne à sucre, dont certains avaient été créés par l'industrie elle-même, et d'autres par des organismes internationaux tels que le Regional Sugar Cane Training Centre de Maurice, créé en 1980 par le Programme de développement des Nations Unies (PNUD), et auquel le MSIRI servait d'agent d'exécution. La promotion de la coopération entre ces centres de formation était nécessaire.

Recherche

42. Le manque de fonds directement disponibles pour la recherche dont souffraient la plupart des pays a été souligné. Dans certains d'entre eux, la recherche était financée par l'industrie sucrière elle-même. On a suggéré que des projets pilotes en matière de recherche soient lancés dans quelques-uns par l'ONUDI qui, de son côté, constituerait une banque de données que les pays africains pourraient utiliser. Le recours au courrier électronique pour la diffusion des informations devait être envisagé sérieusement.

43. Les participants ont reconnu que l'industrie sucrière jouait un rôle stratégique dans leurs pays, d'où la nécessité d'assurer son développement et sa viabilité. Ils ont également reconnu que l'expérience de Maurice était très précieuse pour les autres pays africains. Ils devaient donc, si cela était possible, mener, sous l'égide de l'ONUDI, des activités en coopération avec la Mauritius Sugar Authority, pour leur bénéfice mutuel.

ROLE DE L'ONUDI

a) Promotion des investissements

44. Un membre du Secrétariat a expliqué que le rôle de l'ONUDI consistait à promouvoir le développement industriel et que l'Organisation disposait dans le monde entier d'une douzaine de bureaux qui aidaient les partenaires commerciaux à établir des contacts. Un questionnaire (Profil de projet d'investissement industriel) avait été distribué pour permettre à l'ONUDI d'obtenir le plus de renseignements possibles sur les entreprises communes susceptibles d'être créées. L'orateur a fait savoir aux participants que, après réception d'une lettre d'intention initiale des partenaires potentiels, l'ONUDI pourrait leur fournir des conseils pour la réalisation d'études de viabilité et rechercher un financement auprès d'institutions telles que la Banque africaine de développement, la Banque de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe (ZEP), la Banque mondiale et d'autres sources. Il a également déclaré que l'ONUDI préférait les projets du secteur privé nécessitant un financement supérieur à 500 000 dollars E.U., mais qu'elle ne négligeait pas pour autant les projets moins onéreux, toutefois financièrement réalisables.

b) Mini-sucreries

45. Les participants se sont déclarés favorables à la réalisation d'une étude sur les petites sucreries par des spécialistes de l'ONUDI, mais ont souligné que leur mise en place et leur gestion pouvaient être aussi onéreuses que lorsqu'il s'agissait de sucreries de taille normale, et que leur coût de production pouvait être élevé. Les experts de l'ONUDI qui seraient chargés de ce travail étudieraient par exemple les problèmes des limitations techniques, de la compétitivité et de la rentabilité de ces entreprises, afin de déterminer les conditions propices à leur réussite.

III. RESUME DU DOCUMENT DE TRAVAIL

46. Les participants ont examiné le document de travail sur les mesures propres à permettre l'accroissement de la compétitivité de l'industrie de la canne à sucre en Afrique. Son contenu a été résumé ci-après, en tant que contribution à l'établissement du présent rapport. L'objet de ce document était l'examen des principaux facteurs qui influent sur la compétitivité de l'industrie de la canne à sucre.

Fourniture de matières premières et problèmes technologiques

47. La qualité, la quantité et le coût des matières premières ont une incidence décisive sur la viabilité du secteur. Les variétés de canne à sucre utilisées jouent un rôle primordial. Pour obtenir de hauts rendements, l'une des conditions fondamentales à remplir est l'utilisation de variétés résistantes aux maladies. Les méthodes à appliquer sont bien connues, et leur choix dépend du terrain et des conditions climatiques au niveau local. L'introduction de la mécanisation dans la culture et la récolte de la canne à sucre est l'un des plus importants éléments du coût de production.

48. Pour obtenir de meilleurs résultats, il importe avant tout de surveiller de près les diverses étapes du processus de production, depuis le broyage jusqu'au produit final. La mise en place d'un système de fixation du prix ayant pour critère la teneur de la canne en saccharose représente un élément très important. Les installations de broyage devaient être autosuffisantes sur le plan énergétique. Il fallait réduire les pertes et les coûts de production et se fixer comme objectif général l'accroissement du taux global de récupération des sous-produits.

Diversification

49. La diversification devrait concerner tant l'agriculture que l'industrie. L'alternance des cultures et la pratique des cultures intercalaires sont les méthodes les plus rentables. Une étroite collaboration en matière de diffusion d'informations doit être instaurée entre les pays intéressés. Sur le plan industriel, pratiquer la diversification consiste notamment à utiliser la canne à sucre dans la fabrication de l'alcool à brûler, comme aliment du bétail ou pour l'obtention de sous-produits à des fins industrielles. L'utilisation des sous-produits en est encore à ses débuts en Afrique et exige la mise au point de stratégies pertinentes.

50. Parmi les principaux sous-produits qui ont été commercialisés avec succès figurent les suivants: pâte à papier et papier, panneaux de particules et furfural tirés de la bagasse, alcool, aliments du bétail, rhum, acide citrique et levure. Pour introduire la diversification, les producteurs doivent avoir leur propre marché.

Implications pour la gestion et les ressources humaines et conséquences sociales

51. La remise en état et la restructuration de l'industrie de la canne à sucre impliquent toute une série de changements administratifs et fonctionnels dont les conséquences économiques, politiques et sociales doivent être envisagées au moment où l'on planifie la restructuration de l'industrie sucrière.

52. L'optimisation des résultats du processus de remise en état et de restructuration exige la formation et le redéploiement de diverses catégories de travailleurs. Le transfert et l'introduction de technologies nouvelles sont les tâches les plus difficiles à exécuter en raison du caractère traditionnel des activités menées dans le cadre de l'industrie sucrière et de la rareté des experts et des travailleurs, quels qu'ils soient. Il est donc indispensable d'établir des programmes de formation en fonction des divers facteurs qui interviennent.

53. Lors de la création d'industries sucrières dans les pays africains, l'un des facteurs essentiels est le développement. En effet, l'unité de production sucrière moyenne emploie environ 3 000 travailleurs permanents et saisonniers et assure la subsistance de quelque 30 000 personnes.

L'Afrique et le marché international du sucre

54. Il est pratiquement impossible pour un Etat non membre de la Communauté économique européenne (CEE) de vendre du sucre sur le marché communautaire. Le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) a droit à un quota annuel, avec prix et accès garantis. Les Etats-Unis d'Amérique n'ont jamais représenté un marché traditionnel pour les pays africains. Les récents événements intervenus en Europe de l'Est pourraient entraîner la révocation des accords préférentiels en vigueur. Des changements s'annoncent.

Débouchés en Afrique

55. La consommation moyenne de sucre est plus faible en Afrique que dans l'ensemble du monde (13 kilos contre 21). Si elle augmentait de 5 kilos par habitant, les besoins s'en trouveraient accrus de 2,3 millions de tonnes. A elles seules, la Réunion et Maurice fournissent environ 13 pour cent de la production africaine. Le relèvement du niveau d'autosuffisance des pays d'Afrique et l'expansion du commerce intra-africain permettraient de développer la production de l'industrie sucrière du continent.

Financement

56. Les ressources disponibles, qui posent l'un des problèmes les plus urgents, ne peuvent être obtenues que par des accords négociés résultant d'une concertation entre les parties, que celles-ci soient des pays ou des organismes de financement interrégionaux ou internationaux.

57. Le secteur privé est une importante source de financement qui, avec le concours du secteur public ou de sociétés étrangères, peut promouvoir les activités de l'industrie sucrière. L'un des facteurs décisifs est la volonté politique des gouvernements.

Coopération industrielle

58. Pour améliorer le commerce du sucre en Afrique, on propose la création, avec l'aide de l'ONUDI, sur le modèle du Groupe des pays latino-américains et des Antilles exportateurs de sucre (GEPLACEA), d'une organisation des pays africains producteurs de sucre chargée de fournir des informations sur le commerce du sucre, d'étudier les problèmes faisant obstacle au commerce et de trouver des moyens de promouvoir et contrôler ce commerce entre les pays du continent.

59. Par ailleurs, l'industrie sucrière africaine doit impérativement étudier les moyens de se procurer de l'équipement et des machines à des prix relativement bas dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Obstacles au développement

60. D'une manière générale, l'industrie sucrière africaine se heurte aux obstacles suivants:

- a) Absence d'un marché suffisamment important pour poursuivre le développement de cette industrie;
- b) Infrastructure institutionnelle trop faible pour appuyer l'industrie sucrière;
- c) Insuffisance des compétences en matière de technologie et de gestion, de même qu'aux niveaux du contrôle de la production et de la maintenance;
- d) Coût élevé de l'équipement et des pièces détachées.

IV. RESUME DES DOCUMENTS DE PAYS

BURUNDI

Renseignements généraux

61. Le pays a une superficie totale de 27 834 kilomètres carrés et comptait 6 millions d'habitants en 1993. Au cours de la même année, selon les estimations, leur consommation de sucre s'élevait à 17 000 tonnes. Une seule entreprise de fabrication de sucre, la Société sucrière de Moso (SOSUMO), est en activité depuis 1988, avec une capacité journalière comprise entre 1 000 et 1 500 tonnes. Le nombre de personnes qui y travaillent régulièrement est en moyenne de 1 600.

62. La période d'activité annuelle n'est que de cinq mois, avec une production pouvant atteindre 18 000 tonnes.

Société sucrière de Moso (SOSUMO)

63. En 1988, la production de la SOSUMO s'élevait à 4 657 tonnes, à 8 000 tonnes en 1989, 10 319 tonnes en 1990, 14 400 tonnes en 1991, 16 925 tonnes en 1992 et 15 045 tonnes en 1993.

64. La baisse de production intervenue en 1993 était due à des conditions climatiques défavorables, à des méthodes de culture inappropriées et à une planification agricole défectueuse.

65. Les opérations de la SOSUMO sont financées dans la proportion de 99 pour cent par l'Etat et de 1 pour cent par le secteur privé. Le prix du sucre départ usine est de 460 dollars E.U., alors que celui du sucre importé s'élève à 530 dollars.

66. En raison du coût élevé de ses investissements par rapport à son importance, la SOSUMO n'est pas rentable, même si l'objectif de la région de Moso, à savoir le développement socio-économique, est louable.

67. Un accord a été conclu entre l'Etat et la SOSUMO en vue de doter la société d'une gestion fondée sur la méthode des frais fixes, afin de permettre à l'usine de fonctionner sans à-coups (méthode consistant en une prise en charge de la dette par l'Etat, aucun montant n'étant prévu pour le recouvrement du coût de l'équipement).

68. Depuis 1992, la gestion est fondée sur la méthode du coût total, sous réserve des mêmes arrangements particuliers (passation d'une partie de la dette par pertes et profits, le solde étant remboursé sur une longue période).

69. Une étude est en cours pour déterminer les conditions favorables à la privatisation dans le cadre des mesures d'ajustement structurel qui doivent être prises pour répondre aux exigences de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

70. Pour accroître la rentabilité de la SOSUMO, les mesures à court terme ci-après sont à l'étude:

- a) Extension de la superficie des terres cultivées en vue de stabiliser la production;
- b) Maîtrise des techniques de culture de la canne à sucre en vue d'accroître les rendements;
- c) Extension de la superficie des terres cultivées autour des villages avant l'agrandissement de l'usine;
- d) Diversification des cultures, par exemple développement des cultures intercalaires;
- e) Récupération des mélasses jusqu'alors inutilisées;
- f) Accroissement de la capacité de l'usine, à concurrence de 1 500 tonnes de canne par jour;

- g) Formation intensive du personnel local dans tous les domaines (des techniques, de la gestion, de la technologie informatique) pour qu'il puisse remplacer un personnel d'assistance technique étranger très coûteux.

CAMEROUN

71. La production de sucre est assurée par deux entreprises industrielles: la Société sucrière du Cameroun (SOSUCAM), créée en 1965, et la Cameroon Sugar Company (CAMSUCO), en 1975. La capacité installée (CAMSUCO, 4 000 tonnes et SOSUCAM, 2 000 tonnes par jour) permet une production d'environ 70 000 tonnes de sucre raffiné. Il existe en outre, à Douala Nosuca, une usine qui produit 12 000 tonnes de sucre en morceaux par an.

72. Ces usines n'ont pas une autosuffisance qui leur permette d'alimenter le marché national, dont la capacité d'absorption est estimée à 100 000 tonnes, d'où la nécessité d'importer le complément.

73. Les usines en question ont une structure intégrée (culture de la canne à sucre, récolte, transport, production de sucre, raffinage, fabrication de sucre en morceaux, commercialisation). Au Cameroun, la culture de la canne à sucre n'est pas une culture d'irrigation.

74. En raison des difficultés économiques que connaît le pays, les capacités de production susmentionnées ne sont pas utilisées à plein, en particulier à la CAMSUCO, dont 90 pour cent du capital est apporté par l'Etat. Les pouvoirs publics ont donc décidé de la privatiser. Mais pour le moment, les conditions propres à assurer la remise en état des installations et la vente de la société ne sont pas remplies, ce qui empêche sa privatisation.

EGYPTE

Industrie de la canne et de la betterave à sucre et sous-produits du traitement de la canne à sucre

75. A l'origine, l'industrie de la canne à sucre était représentée par quelques usines de faible capacité situées en Haute-Egypte, l'une de raffinage et l'autre de distillation, l'Egyptian and Distillation Company, à Hawamdia. Aujourd'hui, en raison du progrès et du développement de l'industrie sucrière, cette dernière société possède huit installations de traitement de la canne à sucre, toutes situées en Haute-Egypte, dont les capacités de production sont indiquées ci-après:

Installations	Capacité de broyage
Abou-Korkas	5 000 tonnes de cannes par jour
Gurga	6 000 tonnes de cannes par jour
Naga-Hamadi	12 000 tonnes de cannes par jour
Dishna	8 000 tonnes de cannes par jour
Kous	12 000 tonnes de cannes par jour
Armant	10 000 tonnes de cannes par jour
Efdu	8 000 tonnes de cannes par jour
Kom-ombo	12 000 tonnes de cannes par jour

76. La production des installations d'Abou-Korkas, de Gurga et de Naga-Hamadi consistait, dans la proportion de 100 pour cent, en sucre blanc destiné à la consommation directe; les autres installations en fabriquaient également, leur sucre brut étant expédié à l'usine de Hawamdia pour y être raffiné.

77. Les deux principaux sous-produits du traitement de la canne à sucre sont la bagasse et les mélasses. Les techniques de fabrication de la pâte à papier et du papier ainsi que du carton, à partir de la bagasse, ont progressé en Egypte. Deux installations produisent actuellement de la pâte à papier et du carton, à savoir la fabrique de pâte à papier d'Efdu et la fabrique de carton de Kom-ombo. En dehors des usines qui produisent du sucre de canne, celle d'Efdu et celle de Kom-ombo produisent respectivement 22 000 tonnes de pâte à papier et 20 000 tonnes de carton par an.

78. Une installation de production de papier d'impression sera mise en place à Efdu, et une autre, pour la production de papier journal, doit être créée à Naga-Hamadi. Par ailleurs, les techniques de distillation et de fabrication de produits chimiques à partir des mélasses ont progressé en Egypte. Un grand nombre de produits sont tirés des mélasses par deux distilleries. A Hawamdia, les produits fabriqués sont les suivants:

- a) **Ethanol.** On obtient généralement de l'alcool éthylique à trois principaux degrés: l'alcool industriel (96,5 degrés GL) utilisé comme solvant, comme combustible et comme aliment du bétail, ainsi que pour la fabrication de nombreux produits chimiques; l'alcool «de bouche» (96,9 degrés GL) utilisé principalement dans la fabrication des produits pharmaceutiques, des cosmétiques et pour la consommation humaine, et l'alcool absolu ou alcool anhydre (99,7 degrés GL), c'est-à-dire un alcool éthylique sans eau utilisé dans les produits pharmaceutiques, les produits intermédiaires et dans les moteurs à combustion interne, mélangé à l'essence dans une proportion de 80 à 85 pour cent.
- b) Vinaigre et acide citrique;
- c) Levures pour alimentation animale;
- d) Gaz carbonique.

Outre la fabrique de sucre de canne située à Abou-Korkas, l'autre distillerie ne produit que de l'alcool éthylique et des levures pour l'alimentation animale.

79. L'usine de produits chimiques de Hawamdia produit du butanol, des diluants, de l'acétone, des substances adhésives, de la levure de boulanger sèche et du sulfate de sodium.

80. L'acide citrique est l'acide organique industriel le plus largement utilisé dans l'industrie alimentaire et dans celle de la fabrication des boissons, c'est pourquoi les recherches techniques en cours à l'Université d'Assiout sont réalisées en coopération avec l'Egyptian Sugar and Distillation Company.

81. Deux usines fabriquent des parfums, l'une à Hawamdia et l'autre à Giza. En outre, il existe à Hawamdia une usine de fabrication d'équipements pour l'industrie sucrière et des installations travaillant pour d'autres industries. Les équipements fabriqués pour l'industrie sucrière sont les suivants: chaudières à vapeur, broyeurs/concasseurs, diffuseurs, clarificateurs, dispositifs de chauffage des jus, évaporateurs, autoclaves à vide, appareils à candir, appareils à sécher le sucre, centrifugeuses, soupapes, pompes, pompes à vide, condenseurs à jet et condenseurs barométriques, enfin équipements pour la préparation des cannes.

82. Des équipements destinés à des techniciens de l'industrie sucrière expérimentés sont exportés dans certains pays arabes et africains.

Recherche et technologie

83. Il existe à Hawamdia, Naga-Hamady et Kom-ombo, une station de recherche pour la vulgarisation des méthodes scientifiques et des progrès technologiques dans la culture de la canne à sucre. Il existe en outre deux stations de recherche sur les procédés techniques, l'une à Hawamdia et l'autre à Kous, qui travaillent à la mise au point de procédés applicables à la fabrication du sucre destinés à améliorer la productivité et à réduire les coûts de production.

Centres de formation dans le domaine de la canne à sucre

84. Il existe des centres de formation dans le domaine de la canne à sucre à Hawamdia, à Gurga et à Kous, qui offrent un hébergement, des salles de lecture et des bibliothèques à des stagiaires participant directement à des activités en rapport avec l'industrie sucrière. Des programmes de cours intensifs d'une durée de six mois y sont fournis. Le personnel enseignant se compose de scientifiques et de techniciens de l'Université d'Assiout et de l'Egyptian Sugar and Distillation Company.

85. Pour lutter contre la pollution de l'eau, neuf stations d'épandage des eaux usées entreront bientôt en activité à Hawamdia, Abou-Korkas, Gurga, Naga-Hamadi, Dishna, Kous, Armant, Edfu et Kom-ombo pour assurer l'assainissement des eaux du Nil.

86. L'Egyptian Sugar and Distillation Company a changé récemment de nom et est devenue la Sugar and Integrated Industries Company (SIIC), en raison du grand nombre de produits fabriqués. Cette société fournit un emploi régulier à 30 000 personnes.

Industrie de la betterave sucrière

87. Cette industrie a été mise en route en 1975 après une période de recherche sur la betterave sucrière. L'usine de traitement de cette plante, située à Kafre El Chech (Basse-Egypte), a une capacité de broyage de 6 000 tonnes par jour. Sa production totale de sucre (de betterave et de canne) est de 1 million de tonnes par an. La consommation du pays s'élève à 1,5 million de tonnes. Il existe une autre usine de traitement de la betterave sucrière à Dakahlia, en Basse-Egypte, d'une capacité de broyage de 6 000 tonnes par jour. L'Egypte compte 65 millions d'habitants.

KENYA

Généralités

88. Le Kenya qui, d'après les estimations, aurait entre 23 et 25 millions d'habitants, devrait en avoir 35 millions d'ici à l'an 2000. La consommation de sucre, qui avoisine les 500 000 tonnes par an, avait atteint en 1990 le chiffre record de 538 000 tonnes, dont 25 000 étaient absorbées par l'industrie. La consommation des ménages et celle de l'industrie devraient s'accroître pour atteindre 750 000 tonnes d'ici à l'an 2000.

89. La production de sucre intérieure, qui était de 100 000 tonnes en 1973, a atteint 442 000 tonnes en 1989. Elle est actuellement fluctuante. Six grandes usines sont en service, dont une petite installation de broyage qui traite 700 tonnes de canne par jour. La production quotidienne des grandes usines est estimée à 7 200 tonnes à Mumias, 2 250 à Muhoroni, 3 000 à la South Nyanza Sugar Company et 2 400 à Miwami. Ces chiffres représentent les capacités estimatives atteintes, et parfois dépassées, par certaines usines comme celles de Mumias et de Chemelie, en activité dix mois par an. La Miwami Sugar Company et la Ramisis ont cessé de fonctionner en 1988 en raison de problèmes financiers, mais les activités de la Miwami Sugar Company ont redémarré avec une nouvelle direction et son exploitation s'améliore.

Situation actuelle et perspectives

90. La plupart des entreprises sont actuellement dans une mauvaise passe, à l'exception de celles de Mumias et de Chemelie ainsi que la South Nyanza Sugar Company, dont la capacité de production estimative se stabilise actuellement entre 52 000 et 60 000 tonnes par an environ. Diverses études, y compris celle d'Ulla, ont conclu que des crédits étaient nécessaires pour remettre en état et moderniser l'industrie, en faisant appel aux compétences techniques locales. Toutefois, l'accès au financement pose un problème.

91. Les difficultés auxquelles se heurte l'industrie sucrière du Kenya sont décrites ci-après:

- a) En ce qui concerne l'offre de sucre, la principale difficulté est le manque de crédits pour financer la culture, d'où la production de canne à sucre de qualité médiocre et de faibles rendements;
- b) En raison du bas niveau de production de la canne à sucre, le taux de récupération des sous-produits a baissé, d'où une sous-utilisation des capacités disponibles des fabriques;
- c) De même, des services de recherche et de vulgarisation inadéquats ont aggravé les problèmes de l'industrie;
- d) Le coût élevé des facteurs de production, qui dépasse les moyens dont disposent les petits agriculteurs, a entraîné en outre une chute des rendements des cultures.

Demandes adressées à l'ONUDI par la Kenya Sugar Authority

92. La Kenya Sugar Authority est l'organisme chargé de conseiller le Gouvernement kényen sur les problèmes techniques, financiers et économiques ayant une incidence sur l'industrie sucrière du pays. Cet organisme a donc demandé qu'il soit procédé de la manière suivante:

- a) Continuer à financer la formation du personnel technique des fabriques de sucre kényennes dans les domaines de la transformation, de l'ingénierie, de l'agronomie et de la recherche;
- b) Aider les sociétés kényennes qui exploitent des plantations de canne à sucre à constituer des équipes efficaces et techniquement fiables pour qu'elles accroissent la production de ces plantations et, à cet effet, leur fournir des fonds ainsi qu'une assistance technique;
- c) Aider l'industrie sucrière kényenne à mettre en place une installation pilote susceptible de servir à la formation. (La capacité de broyage de cette installation serait d'environ cinq tonnes de cannes par jour);
- d) Fournir des fonds en vue de la création de l'East African Society of Sugar-Cane Technologists (à laquelle participeraient le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie);
- e) Fournir une assistance technique en vue d'extraire des sous-produits:
 - i) Du méthane et du kérosène à partir de mélasses;
 - ii) De l'énergie électrique destinée à l'exportation;
 - iii) Du papier de bonne qualité à partir de la bagasse.

MADAGASCAR

93. Il existe à Madagascar cinq sucreries d'Etat d'une capacité de production de 125 000 tonnes de sucre par an. En 1993, on escomptait une production de 11 000 tonnes, avec un rendement en sucre de 10 pour cent.

94. Les usines, dont la structure est ancienne, nécessitent une remise en état. Leur fonctionnement s'interrompt fréquemment, en effet, au cours des campagnes en raison de problèmes techniques.

95. La création de nouvelles installations est indispensable car on ne peut répondre à la demande locale, estimée à 80 000 tonnes au minimum. La consommation de sucre par habitant est évaluée à quelque 7 kilos par an. La remise en état d'installations existantes et la création de nouvelles exigent des investissements auxquels le pays ne peut faire face dans les circonstances actuelles.

96. Des capitaux étrangers, des investisseurs privés ou des partenariats sont donc nécessaires. A Madagascar, les conditions sont très favorables à la culture de la canne à sucre: nombreuses terres arables, micro-climat propice, main-d'oeuvre disponible et existence de stations d'isolement (en serre et à l'air libre). Des efforts sont néanmoins nécessaires pour que la culture de cette plante soit rentable, car le rendement n'est actuellement que de 60 tonnes à l'hectare. Il faut donc mettre au point des variétés plus performantes et modifier radicalement les techniques agricoles (en ce qui concerne les sols, la lutte contre les maladies, etc.).

97. Des efforts sont en cours en vue de créer un institut ou un centre de recherche et de formation en coopération avec le Ministère de la recherche pour le développement et l'Ecole supérieure d'agronomie. Un travail de recherche et de formation de longue durée avait déjà été entrepris en collaboration avec le MSIRI et le CFCS de la Réunion.

98. La diversification des produits n'en est encore qu'à ses débuts; toutefois, la culture de la canne à sucre est largement répandue. Parfois, des terres sont laissées en jachère. Le traitement de la canne fournit, en plus du sucre, des sous-produits tels que l'alcool et le rhum.

99. La capacité de broyage des usines varie entre 500 et 4 000 tonnes par an. Malgré une faible productivité, qui peut être améliorée, l'industrie sucrière fait vivre des milliers de familles grâce au travail qu'elle offre dans les usines et les plantations ainsi qu'aux planteurs indépendants.

100. Le sucre exporté est vendu sur des marchés qui bénéficient de conditions préférentielles, au détriment des besoins locaux. Depuis quelques années, la production a diminué pour des raisons politiques, climatiques, techniques et d'organisation. Le pays doit donc recourir à l'importation pour éviter l'épuisement des stocks.

101. Une politique de libéralisation des prix du sucre est mise en oeuvre. La privatisation des entreprises publiques est de plus en plus en honneur. Dans l'ensemble, l'avenir semble prometteur si l'on en juge par les efforts déployés pour appliquer sur une longue période une politique sucrière adéquate.

MAURICE

102. Maurice, île tropicale de l'océan Indien, ne possède pas de ressources minérales et dépend donc essentiellement de ses produits agricoles tropicaux. Parmi les diverses cultures que les premiers colonisateurs, les Hollandais, ont essayé d'implanter, celle de la canne à sucre a pris le pas sur toutes les autres, et cela pour plusieurs raisons: c'est une plante qui s'adapte mieux que les autres aux sols et au climat de l'île et qui résiste bien aux cyclones, aux périodes de sécheresse ainsi qu'aux parasites et aux maladies. Le sucre mauricien bénéficie de débouchés et de prix rémunérateurs garantis en vertu de divers accords commerciaux. Le Protocole sur le sucre de la Convention de Lomé garantit aux producteurs mauriciens la fourniture à la Communauté économique européenne d'une quantité approximative de 500 000 tonnes de sucre par an, soit environ 90 pour cent des importations de la Communauté, le reste étant vendu aux Etats-Unis d'Amérique et sur le marché mondial. L'objectif visé est une production totale de 700 000 tonnes de sucre fournie par des plantations couvrant 85 000 hectares, soit environ 90 pour cent de la totalité des terres arables.

103. La production de canne s'établit en gros à 6 millions de tonnes, avec un rendement maximum d'environ 85 tonnes de cannes et un rendement approximatif en sucre à l'hectare de 9 tonnes. Les conditions climatiques et la qualité des sols favorisent une bonne repousse, ce qui permet en général, quand les plantations sont bien gérées, une rotation des cultures tous les sept ou huit ans. La terre étant une ressource rare dans cette petite île, on l'utilise au maximum. Maurice est donc à l'avant-garde de la culture intercalaire de la canne à sucre et utilise à plein les terres d'assolement entre deux cycles de culture de la canne à sucre, ce qui permet de faire pousser un certain nombre d'autres plantes, par exemple des pommes de terre, des haricots, des arachides et du maïs, en vue de réduire leur importation.

104. La canne à sucre est cultivée par deux principales catégories de planteurs. Les planteurs/broyeurs (propriétaires de grands domaines associés à des usines) fournissent 60 pour cent de la canne à sucre récoltée sur leurs propres terrains, qui couvrent 55 pour cent de la superficie totale. Quelque 35 000 petits planteurs produisent 40 pour cent de la canne à sucre mauricienne, cultivée sur les 45 pour cent restants des plantations.

105. Depuis 1993, 19 sucreries, dont 18 appartiennent au secteur privé, broient la canne à sucre. La capacité de broyage horaire de ces installations varie de 60 à 270 tonnes et se situe en moyenne aux environs de 140 tonnes. La campagne de broyage a lieu pendant la période 15 juin - 15 décembre, et dure environ 130 jours. Le rendement des usines de ce secteur est réputé élevé par rapport à la norme mondiale, avec un taux global de récupération des sous-produits s'élevant en moyenne à près de 86,0, c'est-à-dire comparable avec les meilleurs résultats obtenus par plusieurs pays producteurs performants.

106. La majeure partie du sucre produit à Maurice se présente sous la forme de sucre brut dont le pol est de 98,7°. Un petit nombre de raffineries fabriquent du sucre blanc avec de la canne provenant de plantations mauriciennes (principalement pour le marché intérieur) ainsi que divers sucres spéciaux destinés, entre autres, aux marchés européens.

107. Les sous-produits du traitement de la canne à sucre sont principalement les mélasses, la bagasse et les boues. La plupart des mélasses sont exportées en Europe et aux Etats-Unis, à l'exception d'une petite quantité qui sert à fabriquer de l'alcool (alcool «de bouche», vinaigre et parfums) ou est utilisée comme aliment du bétail. La bagasse est normalement brûlée pour donner de la vapeur vive dont l'énergie électrique qu'elle permet d'obtenir et la vapeur dégagée par diverses opérations servent à l'extraction du sucre contenu dans la canne. Dans les usines dans lesquelles il n'y a pas de pertes d'énergie, plus de 25 pour cent de la bagasse produite peuvent fournir un excédent énergétique par rapport aux quantités nécessaires à l'extraction du sucre. Cet excédent est utilisé au mieux pour produire de l'électricité destinée à être vendue au réseau public. En 1992, la quantité d'électricité produite à partir de la bagasse s'est élevée à 85,3 GWh, soit 10,5 pour cent de la quantité d'électricité totale produite dans l'île (809 GWh). La production excédentaire des usines satellites, d'un total de 43 350 tonnes de bagasse, a été utilisée pour produire de l'énergie électrique pour l'entreprise.

108. En 1993, une usine a été équipée d'une chaudière chauffée au feu utilisant deux sortes de combustibles (bagasse pendant la campagne et charbon pendant le reste du temps) dotée d'une capacité de 110 tonnes de vapeur à 46 bars et munie d'un turbo-alternateur à extraction par condensation de 21,7 MW; cette chaudière produit de l'énergie en quantité importante destinée à être mise en vente sur le réseau. Deux usines (l'une dotée d'un turbo-alternateur de 10 MW et l'autre d'un turbo-alternateur de 2 x 2,5 MW) produisent pendant la campagne de l'énergie «en continu» à partir de la bagasse. La plupart des autres usines fournissent de l'électricité par intermittence.

109. Des programmes sont actuellement mis au point pour obtenir une production maximale d'énergie de l'industrie de la canne à sucre. On se propose de construire deux centrales électriques supplémentaires, l'une dans le sud, l'autre dans le nord de l'île (chacune d'une capacité d'environ 30 MW) situées à proximité d'une usine qui brûlera toute sa production de bagasse ainsi que la bagasse excédentaire provenant d'un groupe d'usines satellites dont on aura assuré l'optimisation thermique. Ces centrales brûleront du charbon en tant que combustible d'appoint afin de maximiser leur capacité installée. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Mauritius Bagasse Energy Development Programme et bénéficient de l'aide de la Banque mondiale.

110. L'industrie sucrière est exploitée dans le cadre d'une structure institutionnelle organisée dans tous ses détails, qui comprend des organisations para-étatiques et privées, le tout étant coiffé par la Mauritius Sugar Authority, créée en 1984 en vue de coordonner les groupes de l'industrie et de fournir au Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles des avis sur la politique et la planification de l'industrie sucrière. D'autres organisations para-étatiques sont responsables de la recherche dans les domaines suivants: le sucre, l'assurance des récoltes, la commercialisation pour les marchés d'exportation, la

réglementation des usines, le contrôle de la teneur en saccharose et l'arbitrage des conflits du travail. La Chambre d'agriculture et l'Association des producteurs de sucre de Maurice sont des organismes du secteur privé qui défendent avant tout les intérêts des producteurs de sucre et servent de cadre aux débats et à la formulation des politiques.

MAROC

111. Depuis le XIII^e siècle, l'industrie sucrière marocaine est une importante branche d'activité fondée sur la culture de la canne à sucre dans les régions d'Essaouira et de Marrakech. Cette industrie, dont on a découvert récemment des vestiges archéologiques, a disparu pour diverses raisons au cours du XVI^e siècle.

112. Elle n'a été remise à l'honneur, en 1963, qu'après des expériences positives effectuées avec la betterave à sucre, dans la région du Gharb, dans le nord du pays. La canne à sucre a été introduite dans cette même région en 1975.

113. Actuellement, l'état de l'industrie de la canne à sucre au Maroc est le suivant:

Usine	Lieu	Type de sucre produit	Date	Capacité annuelle (tonnes)			
				Betterave	Sucre	Pellets	Mélasses
Sunab	Sidi Slimane	Blanc	1963	3 000	30 000	14 000	9 000
Suta	Souk Sebt	Raffiné	1965	3 500	32 000	15 000	10 000
Sunag I	Mechra Bel Ksiri	Brut	1968	4 000	42 000	18 000	12 000
Sunag II	Allal Tazi	Brut	1968	4 000	42 000	18 000	12 000
Subm	Beni Mellal	Brut	1970	4 000	42 000	18 000	12 000
Doukkala	Sidi Bennour	Brut	1971	5 000	80 000	33 000	22 000
Oulab Ajad	Sumat	Brut	1972	5 000	65 000	27 000	18 000
Sunabel	El Ksar	Blanc	1976	4 000	42 000	18 000	12 000
Zemamra	Zemamra	Blanc	1982	5 500	90 000	35 000	24 000
Plantation							
Sumacas	Mechra	Brut	1975	2 500	30 000		12 000
Surac	Dar Gueddari	Raffiné	1981	3 500	42 000		16 000
Sucrac	Larache	Raffiné	1984	3 500	42 400		16 000
Complexe de raffinage et autres opérations							
Sacrafor	Zaio	Blanc	1973	1 000 (canne) 3 000	5 000 25 000		2 000 8 000
Raffinerie							
Cosumar	Casablanca	Plaques Pains Cristallisé		1 500	50 000 450 000 70 000		
Caamisa	Tetouan	Cristallisé		150	25 000		

114. Au Maroc, l'industrie sucrière, organisée dans le cadre de l'Association sucrière professionnelle, dispose de deux instruments. Tout d'abord, l'Institut sucrier d'études, de recherche et formation (ISERT) fournit une formation et des cours de recyclage et de perfectionnement pour toutes les catégories de personnel des usines (travailleurs, experts, cadres) et, d'un autre côté, effectue des travaux de recherche concernant le développement de l'industrie du sucre de betterave et de l'ensemble du processus de

fabrication de ce produit. Cet institut dispose d'un équipement spécial qui lui permet de réaliser des projets relatifs à la technologie du sucre et des projets pilotes. Le second instrument dont dispose l'industrie sucrière est le groupe A.G.A., spécialisé dans les aspects techniques de l'industrie et dont l'activité consiste principalement en des études sur la conception et le montage de l'équipement nécessaire à la modernisation et à l'agrandissement de certaines usines.

115. Par ailleurs, le rôle du CTCAS, centre technique qui fournit une grande partie de la canne à sucre de la région du Gharb (70 pour cent), consiste à développer la culture de cette plante, à réaliser des boutures et à effectuer des recherches sur la capacité agricole installée, pour obtenir une production de sucre de betterave qui pourrait être évaluée entre 600 et 620 000 tonnes. En fait, la production de ces cinq dernières années a été comprise entre 500 et 550 000 tonnes en raison d'un certain nombre de facteurs liés à la production agricole, notamment la sécheresse, dont le Maroc a souffert au cours de la dernière décennie. Toutefois, les systèmes d'irrigation en cours d'installation permettent d'espérer que ces capacités installées seront de plus en plus utilisées au cours des cinq prochaines années dans les secteurs nouvellement irrigués.

116. Un programme global de remise en état et de développement est en cours d'application pour permettre la privatisation des 11 dernières sucreries appartenant encore à l'Etat et de deux raffineries privatisées depuis plusieurs années.

117. Enfin, il convient de souligner qu'au Maroc la consommation de sucre s'élève à 780 000 tonnes par an, dont 400 à 420 tonnes sous forme de pains, 300 000 tonnes de sucre semoule et 60 000 tonnes de sucre en morceaux.

SOUDAN

Potentialités du Soudan

118. En 1959, le gouvernement soudanais a fait effectuer par des experts étrangers des études de faisabilité à grande échelle en vue de déterminer s'il était possible de créer et de développer dans le pays une industrie sucrière économiquement saine.

119. A cet effet, les experts ont été chargés de passer en revue, de recueillir et d'analyser les informations et les données nécessaires. Ils ont également étudié les caractéristiques du pays, sa météorologie, ainsi que les conditions de base propres à permettre la culture de la canne à sucre: zones appropriées constituées par des terrains plats, climat propice, sols fertiles (profonds et perméables), approvisionnement en eau suffisant pour assurer une irrigation permanente et main-d'oeuvre agricole de bonne qualité disponible.

120. A l'issue de ces études de faisabilité, qui ont porté sur tous les aspects agricoles, techniques, économiques et sociaux de la question, les experts se sont mis d'accord sur les éléments de la viabilité d'une industrie sucrière et ont conclu à la possibilité d'entreprendre la culture de la canne à sucre à une vaste échelle en vue d'asseoir la commercialisation de cette plante sur des bases saines, et cela dans les conditions suivantes:

- a) L'existence de 16 millions de feddans (1 feddan = 0,42 hectare) de cultures et de 80 millions de feddans de terres arables;
- b) Possibilité de développer l'industrie sucrière jusqu'à obtention d'une production de 1 500 000 tonnes de sucre par an, ce qui nécessite 2 milliards 830 millions de mètres cubes d'eau, soit 10 pour cent seulement de l'eau fournie par le Nil et ses affluents;
- c) Une production de 1 500 000 tonnes de sucre par an exige 250 000 hectares de terre et la création de 42 installations de broyage de canne à sucre d'une capacité unitaire de traitement de 3 000 tonnes de canne par jour;

- d) Diversification des cultures existantes par les autorités soudanaises en vue de créer de nouveaux complexes sucriers et transformer certains terrains agricoles en plantations de canne à sucre, ce qui permettrait d'éviter des opérations coûteuses telles que défrichage et mise en place d'un nouveau système d'irrigation, et d'installer directement les ateliers de broyage de canne à sucre;
- e) Le Soudan non seulement jouit des conditions météorologiques indiquées plus haut, mais également d'un bon emplacement géographique, au point de rencontre de trois continents: l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Situé en bordure de la mer Rouge, qui sépare ces continents, le Soudan a bénéficié du trafic maritime des produits orientaux et occidentaux. Par sa situation stratégique, il est bien placé pour soutenir la concurrence, en particulier au Moyen-Orient et dans les Etats arabes.

121. Les bailleurs de fonds de l'industrie sucrière, dont les capitaux à investir proviennent du monde entier, divisent les pays producteurs de sucre en quatre catégories, suivant le rendement des terres et le taux de production de sucre:

- a) Les pays à haut rendement, c'est-à-dire supérieur à 70 tonnes de canne à l'hectare et un taux de production sucrière de 10 pour cent;
- b) Les pays dont le rendement à l'hectare est supérieur à la moyenne;
- c) Les pays dont le rendement moyen à l'hectare est de 52,8 tonnes de canne, avec un taux de production de sucre de 10 pour cent, ou dont le rendement à l'hectare est de 31,9 tonnes de betterave à sucre, avec un taux de production de sucre de 16 pour cent;
- d) Les pays dont le rendement à l'hectare est inférieur à la moyenne.

122. Il a été prouvé que pratiquement quiconque réalise des investissements dans l'industrie sucrière d'un pays dont le rendement des terres est supérieur à la moyenne en tire des revenus substantiels. D'où le grand nombre des bailleurs de fonds dans l'industrie sucrière soudanaise, tant du secteur privé que du secteur public. La Kenana Sugar Company, avec une production annuelle de 300 000 tonnes fournit, dans le secteur privé, le meilleur exemple de tout ce qu'un investisseur doit savoir, en plus de toutes les nouvelles mesures de promotion des investissements récemment annoncées par le gouvernement.

Contribution de l'industrie sucrière à l'économie nationale

123. La part de l'industrie sucrière dans la valeur ajoutée du secteur industriel est de 14 pour cent et sa contribution au produit national brut (PNB) également de 14 pour cent. Cette industrie emploie 49 pour cent de la main-d'oeuvre totale du secteur industriel. Elle fournit en outre 37 pour cent de l'ensemble des salaires et des traitements dans l'industrie alimentaire.

124. Le rendement des quatre sucreries d'Etat, tant passé que futur (Gunied, New Halfa, Sennar et Assalya), gérées par la Sudanese Sugar Producing Company correspondait et correspondra à une capacité théorique de 31 500 tonnes par an. En 1988-1989, la production annuelle de ces sucreries a été de 121 766 tonnes, en 1989-1990, de 155 174 tonnes, en 1990-1991, de 180 400 tonnes, en 1991-1992, de 217 600 tonnes et, en 1992-1993, de 205 300 tonnes. En 1993-1994, on escomptait une production de 258 000 tonnes par an.

Objectifs de l'industrie sucrière

125. D'après les directives de l'Etat et les résolutions et recommandations des récentes conférences économiques et selon la stratégie générale d'autosuffisance et de création d'industries locales destinées à remplacer des produits importés, les objectifs de l'industrie sucrière sont les suivants:

- a) Produire du sucre de manière à assurer l'approvisionnement en produits alimentaires et autres produits de base essentiels et exporter les excédents;
- b) Mieux assurer l'utilisation efficace des sous-produits du sucre dans la préparation d'aliments du bétail en créant de nouvelles industries;
- c) Moderniser les éléments matériels des unités de production pour en accroître la capacité, augmenter le rendement des plantations et aligner la qualité du sucre produit sur les normes mondiales;
- d) Elever le niveau qualitatif des ouvriers et employés par une meilleure sélection et leur offrir des programmes de formation sur le tas.

Le projet de rénovation des sucreries

126. Le projet de rénovation des quatre sucreries d'Etat, entrepris en septembre 1986, a coûté au total 181 300 000 dollars E.U., avec un cofinancement assuré par la Banque mondiale (IDA - Association internationale de développement), à hauteur de 64 420 000 dollars E.U., par le Fonds arabe de développement économique et social (57 140 000 dollars E.U.), par le Saudi Fund for Development (36 350 000 dollars E.U.), par le Kreditanstalt für Wiederaufbau (Institut allemand de crédit pour la reconstruction) (22 930 000 dollars E.U.) et par le Gouvernement soudanais.

127. Ce projet quinquennal avait pour objectif l'accroissement des rendements en canne à sucre ainsi que de la production des quatre sucreries (New Halfa, Gunied, Sennar et Assalya) grâce à la remise en état et à une gestion plus stricte du secteur sucrier. Les éléments du projet sont les suivants:

- a) La remise en état du système d'irrigation, des machines et de l'équipement agricoles, ainsi que de l'équipement faisant partie de l'infrastructure opérationnelle et des ouvrages de génie civil;
- b) Une série de mesures et de décisions à prendre par le Gouvernement soudanais pour assurer chaque année la fourniture en quantité suffisante et en temps utile de facteurs de production aux unités de production;
- c) Un programme échelonné de restructuration institutionnelle et financière au moyen d'accords et de mesures d'incitation formels destinés à accroître la production;
- d) La mise en place d'installations pour la recherche de variétés de canne à sucre répondant mieux aux besoins;
- e) Une formation en matière de technique, de gestion et de comptabilité.

128. A la fin du projet de remise en état, la production devrait atteindre 255 150 tonnes, soit 80 pour cent de la capacité théorique globale des quatre usines.

129. Le Soudan compte 25 millions d'habitants. La consommation de sucre du pays en 1993-1994 avait été estimée à 450 000 tonnes et sa production devait atteindre 523 000 tonnes (celle de la Kenana comprise).

La Kenana Sugar Company

130. La plantation de la Kenana Sugar Company, qui couvre 35 300 hectares, et son usine moderne constituent le plus grand complexe intégré de fabrication de sucre blanc du monde situé en un seul endroit et placé sous une direction unique.

131. Le projet de la Kenana n'est qu'un exemple des riches potentialités agro-industrielles du Soudan; il a été mis en oeuvre grâce à l'active coopération de sociétés multinationales et de gouvernements de pays arabes voisins intéressés. La Kenana Sugar Company, fondée en 1975, a pour principal actionnaire le Gouvernement soudanais, qui possède 35,17 pour cent de son capital-actions, suivi par le Koweït (30,5 pour cent) et l'Arabie saoudite (10,92 pour cent). Les autres actionnaires sont, entre autres, les suivants: l'Arab Investment Company (SAA), la Sudan Development Corporation, l'Autorité arabe pour les investissements agricoles et le développement, des banques soudanaises locales, la Lonrho PLC du Royaume-Uni, la société japonaise Nissho Iwai et Gulf Fisheries (WLL).

132. Jadis, le Soudan importait la majeure partie du sucre consommé dans le pays. Le sucre était devenu, après les produits pétroliers, le second poste de dépenses du pays, qui contribuait à épuiser les rares réserves en devises de celui-ci. Aujourd'hui, la Kenana Sugar Company produit régulièrement des milliers de tonnes de sucre, c'est-à-dire, dans certains cas, une quantité supérieure à la capacité de 300 000 tonnes de sa sucrerie, conçue par les Américains. En outre, la société a apporté au Soudan de nombreux avantages, sous la forme tant de nouveaux produits que de compétences techniques appréciables. La Kenana Sugar Company fabrique maintenant, en dehors du sucre, du sucre en morceaux, des sirops et du sucre spécial répondant aux normes de la CEE. La sucrerie produit également des mélasses destinées à l'exportation vers l'Europe, où elles sont transformées en alcool industriel. En 1990, ces activités ont rapporté à la société un montant total de 22 millions de dollars, soit environ 50 pour cent de ses devises fortes.

133. La Kenana Sugar Company a un certain nombre de projets connexes en préparation, notamment en ce qui concerne la production de charbon de bois à partir de sous-produits du sucre. Les autres produits qu'elle envisage de fabriquer sont des aliments du bétail, à partir des mêmes sous-produits, et des vitamines.

134. La Kenana Sugar Company dispose d'un fonds de connaissances spécialisées accumulées grâce à son association avec des experts conseils et d'autres sociétés de pays du monde entier. Ainsi, sa plus récente filiale, Kenana Engineering and Technical Services Ltd., a été créée en vue de mettre les ressources humaines et matérielles de la société à la disposition d'autres entreprises agro-industrielles, tant au Soudan que dans des pays voisins. En outre, la société a pour habitude de remplacer les travailleurs étrangers de son usine moderne par des Soudanais. En 1981, le nombre d'étrangers qu'elle employait dans son complexe agro-industriel s'élevait à 750, alors que, maintenant elle en emploie moins de 280.

135. Le Soudan continue à développer son potentiel agro-industriel, la réussite de la Kenana Sugar Company devant servir de modèle à de nombreuses usines.

UGANDA

136. L'Ouganda possède trois sucreries: les Kakira Sugar Works et la Sugar Corporation of Uganda, dans lesquelles l'Etat a une participation minoritaire, et les Kinyara Sugar Works, une entreprise du secteur public.

137. Les deux premières sucreries n'utilisent pas totalement leur capacité de production. La troisième est en cours de modernisation et devrait reprendre ses activités en 1995 sous la direction de Booker Tate Management.

138. Avant la crise, l'industrie sucrière ougandaise était très rentable et figurait parmi les plus importantes industries de transformation du pays.

139. La capacité totale des trois usines est d'environ 170 000 tonnes de sucre par an, mais elles n'en produisent actuellement qu'environ 70 000 tonnes, alors que la consommation annuelle atteint plus ou moins 100 000 tonnes, la soudure étant faite grâce à des importations en provenance de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP).

140. En Ouganda, la canne à sucre est une culture pluviale. Elle parvient à maturité en 16 à 22 mois. Les cannes de semence sont importées de l'Inde et, de ce fait, et aussi en raison de l'altitude, la maturation est lente. Le rendement à l'hectare est de 83 tonnes avec un taux de récupération de 10 pour cent.

141. Chacune des trois entreprises du pays possède son propre domaine. Kinyara, Scoul et Kakira couvrent respectivement une superficie de 7 400, 9 480 et 7 600 hectares et broient chacune environ 2 000 tonnes de cannes par jour. Elle fournissent individuellement un emploi à quelque 8 000 personnes. En outre, 3 000 petits planteurs tirent leur subsistance de la vente de leurs récoltes.

142. Les trois entreprises broient la canne à sucre pendant 10 mois de l'année, avec un répit de deux mois. Comme elles disposent sur place de sources d'approvisionnement, elles ne manquent jamais de matières premières à broyer.

Commercialisation

143. Actuellement, la production des trois sucreries est inférieure à la consommation; elles n'ont donc pas de problèmes de commercialisation. Toutefois, leur sucre se heurte à la concurrence du sucre importé, vendu à un prix légèrement inférieur.

144. Les problèmes auxquels l'industrie sucrière de l'Ouganda est confrontée sont les suivants:

- a) **Endettement.** Les entreprises ont reçu des prêts de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale sur la base d'un taux de change du dollar plus faible par rapport au shilling. Le shilling ayant subi une dévaluation, les entreprises doivent dépenser une plus grande quantité de leur monnaie pour acheter des dollars;
- b) **Mécanisation insuffisante.** La plupart des activités liées à la culture de la canne à sucre et à sa récolte sont réalisées à la main, d'où un travail lent et coûteux;
- c) **Technologie désuète.** Les sucreries n'appliquent pas de techniques modernes, d'où leur manque d'efficacité;
- d) **Main-d'oeuvre.** Le recrutement des techniciens pour les usines pose des problèmes car il n'existe pas d'établissement de formation aux technologies du sucre dans le pays;
- e) **Recherche-développement.** L'Ouganda ne possède pas d'institut de recherche sur le sucre, ce qui fait que, faute de mesures d'incitation appropriées, aucune amélioration ne se produit. Le pays ne possède pas de centre de production de semences de canne à sucre et dépend des importations de semences indiennes.
- f) **Cours du marché.** Vu le manque d'efficacité des techniques appliquées pour produire du sucre, le coût du kilogramme est élevé. Le sucre ougandais fera difficilement l'objet d'opérations commerciales internationales, son prix n'étant pas compétitif;
- g) **Financement.** L'industrie sucrière ougandaise a reçu des montants substantiels de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et des Etats du Golfe pour ses activités de modernisation. Actuellement, les entreprises de ce secteur n'ont plus besoin de prêts;
- h) **Coentreprises.** Le Gouvernement ougandais pratique une politique de privatisation de toutes les industries. Il recherche en conséquence des personnes et des sociétés disposées à acheter des actions d'entreprises sucrières.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS

Burundi

Salvator Ngendakumana, Directeur, Société sucrière de Moso (SOSUMO), B.P. 835, Bujumbura
(Téléphone: 257 22 6576, 257 22 1662; Télécopie: 257 22 3028)

Cameroun

Sali Ahmadou Ahidjo, Directeur financier, Cameroon Sugar Company, P.O. Box 1462, Yaoundé
(Téléphone: 237 236409; Télécopie: 237 235265)

Egypte

El Said El Morsi Hamdy, General Director, Production Sector, Egyptian Sugar and Distillation
Company, 12 Gawad Hosni Street, Le Caire (Téléphone: 3926603; Télécopie: 3934558/3920509)

Kenya

Edwin Olale-Awily, Head, Sugar Technology, Kenya Sugar Authority, P.O. Box 51500, Nairobi

Madagascar

Refeno Fanjava, Directeur, Centre malgache de la canne et du sucre, Ministère du commerce,
Antananarivo (Téléphone: 266 40; Télécopie: 202 65)

Maroc

Abdeslam Addou, Directeur général, Sucrierie raffinée de cannes du Gharb, 1241 Rabat Agdal
(Téléphone: 77 74 94)

Maurice

B. Goordyal, Permanent Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources, New
Government Centre, Port-Louis

Sookar Bundhoo, Assistant Secretary, Plantation Workers Union, 8 V de la Faye Street, Port-Louis

Kassiap Deepchand, Sugar Technologist, Mauritius Sugar Authority, 2nd Floor, Ken Lee Building,
Port-Louis (Téléphone: 212 5281, 208 7262; Télécopie: 208 7470)

Jean-Claude Desvaux de Marigny, General Factory Manager, Belle Vue SE/Beau Plan SE, Mapou
(Téléphone: 266 1531)

Narainduth Obe Dookhony, Board Director, Mauritius Cooperative Agricultural Federation Ltd.,
Dumas Street, Port-Louis (Téléphone: 212 1360)

Toolsee Gunesh, Manager, Farmers Service Corporation, 5th Floor, Blendax House, Dumas Street,
Port-Louis (Téléphone: 212 1814; Télécopie: (230) 212 8087)

Regis Julien, Deputy Director, Mauritius Sugar Industry Research Institute, Reduit (Téléphone:
454 1064; Télécopie: (230) 454 1971)

J.P. Lamusse, Consultant, Mauritius Sugar Producers Association, Plantation House, Port-Louis

Naren Sukurdeep, Food and Agricultural Research Council, Reduit (Téléphone: 454 7024;
Télécopie: 454 7026)

Jacques Tursan d'Espaignet, Mauritius Chamber of Agriculture, Plantation House, Port-Louis

Dorsamy Valaydon Dorsamy, Sugar Technologist, Cane Planters and Millers Arbitration and Control Board, Reduit (Téléphone: 454 1028)

Ouganda

Edith Nsajja, Principal Economist, Ministry of Trade and Industry, P.O. Box 7103, Kampala (Téléphone: 254091/2)

Soudan

Hussein Salih Gaafar, Director-General, Public and Joint Venture Companies Secretariat, Ministry of Industry and Trade, Khartoum (Téléphone: 76255)

Personnel de l'ONUDI

Noba Ernest Allai, Spécialiste du développement industriel, Service de la coopération industrielle et des consultations, Division de la promotion des investissements et de la technologie

Joseph A. Hebga, Spécialiste du développement industriel (hors classe), Service des études et de la recherche, Division de l'information et de la recherche

Sergio M. Miranda da Cruz, Spécialiste du développement industriel, Service des agro-industries, Division des secteurs industrie's et de l'environnement

Consultant de l'ONUDI

Andras Miklovicz, Harangoivag U 6/B, 1026 Budapest (Hongrie)